



Emplois d'été Canada 2008

Séance d'information

But de la séance

Vous présenter l'initiative Emplois d'été Canada 2008; pour mieux vous préparer si vous désirez déposer une demande

Nous allons :

- expliquer les grandes lignes de l'initiative Emplois d'été Canada
- décrire brièvement la façon dont l'initiative sera administrée cette année
- passer le calendrier d'exécution en revue et expliquer les étapes à venir
- répondre aux questions

Emplois d'été Canada 2008

Objectifs de l'initiative Emplois d'été Canada:

- offrir des emplois de qualité aux étudiants
- appuyer les organismes qui offrent des services communautaires
- adapter le financement aux réalités, aux besoins et aux priorités de chaque localité



Emplois d'été Canada 2008

- Le budget de l'initiative Emplois d'été Canada a été réparti entre les circonscriptions fédérales
- Il n'y aura pas de budgets distincts pour chaque secteur d'activités (sans but lucratif, public ou privé)
- Service Canada établit les priorités locales avec l'aide des députés



Critères d'admissibilité

Qui peut présenter une demande dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada 2008?

- Les organismes sans but lucratif
- Les employeurs du secteur public
- Les petites entreprises **de** 50 employés ou moins



Critères d'admissibilité

Qui peut participer à l'initiative Emplois d'été Canada 2008?

Pour être admissibles, les étudiants doivent :

- être âgés de 15 à 30 ans
- avoir été inscrits à un programme d'études à temps plein pendant l'année scolaire précédente et avoir l'intention de retourner à l'école à temps plein au cours de l'année scolaire suivante
- être citoyens canadiens, résidents permanents ou avoir le statut de réfugié en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- être légalement autorisés à travailler au Canada

Niveaux de financement

Quels sont les niveaux de financement offerts?

- Les employeurs du secteur sans but lucratif peuvent recevoir jusqu'à 100% du salaire minimum en vigueur ainsi que le remboursement des charges sociales obligatoires.
- Les employeurs du secteur public et du secteur privé (entreprises de 50 employés ou moins) peuvent recevoir jusqu'à 50% du salaire minimum en vigueur.

Processus de présentation des demandes

- Les employeurs pourront présenter leur demande du **1^{er} au 29 février 2008**.
- Ils pourront retourner leur formulaire de quatre façons :
 - en ligne (jusqu'à 23h 59 le 29 février 2008)
 - en personne (jusqu'à la fermeture des bureaux le 29 février 2008)
 - par la poste (avant le 29 février, le cachet de la poste faisant foi)
 - par télécopieur (jusqu'à 23h 59 le 29 février 2008)

Processus d'évaluation des demandes

- Processus transparent et uniforme.
- La présélection des demandes se fera selon les critères d'admissibilité de base.
- Les demandes admissibles seront ensuite évaluées en fonction de sept critères.



Critères d'évaluation

Pour être admissibles, les projets devront répondre aux critères suivants :

1. permettre d'offrir des services à la collectivité;
2. offrir des emplois qui permettent de donner suite aux priorités locales (**événements spéciaux** ou autres priorités locales, comme le tourisme);
3. offrir des emplois permettant aux étudiants d'acquérir de l'expérience axée sur leur carrière ou d'occuper un premier emploi;
4. offrir un salaire permettant de contribuer au revenu total des étudiants embauchés;



Critères d'évaluation (suite)

5. assurer une supervision et un encadrement de la part de l'employeur;
6. permettre de réaliser des activités destinées aux membres des communautés minoritaires de langue officielle et appuyant la vitalité de ces communautés;
7. accorder la priorité à certains groupes d'étudiants (étudiants handicapés, étudiants autochtones et étudiants membres de minorités visibles).

Emplois d'été Canada 2008 : Calendrier

- 1^{er} au 29 février : période de présentation des demandes
- Mars et avril : évaluations et décisions
- À compter du mois de mai 2008 : début des emplois



Étapes à venir

- À compter du 1^{er} février, les employeurs pourront se procurer la trousse de demande :
 - à servicecanada.gc.ca
 - dans l'un des Centres Service Canada
- Les demandes doivent être présentées entre le 1^{er} et le 29 février.
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre Service Canada de votre localité ou à composer le 1-800-935-5555.